

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal de la Commune de Bully
Séance du 17 septembre 2007**

Nombre de Conseillers

En exercice : 16
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mille sept et le dix sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BULLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DURET, Maire.

Présents : Mmes et MM DURET, MOIRET, DUCLOS, COTE, GAY, PETIT, DEPLANCHE, RIZOUD, DEVAY, BERGEON (arrivé à 20 h 30), FROMION, GASOLO-MOLINAT, THOMAS

Excusés : MM ROBERT, RABATEL

Absent : M FALQUE

Secrétaire de Séance : Mme DUCLOS

Objet : Instauration du Droit de Prémption Urbain

M le Maire rappelle à l'assemblée l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intervenu lors de la précédente délibération de cette même séance, et invite le conseil municipal à approuver l'instauration du Droit de Prémption Urbain sur toutes les zones U et AU du PLU de la commune.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu, le code de l'urbanisme,

Vu, la délibération N°07-09-34 du 17 septembre 2007 approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

Décide d'instaurer le droit de préemption urbain sur toutes les zones U et AU du PLU de la commune,

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département.

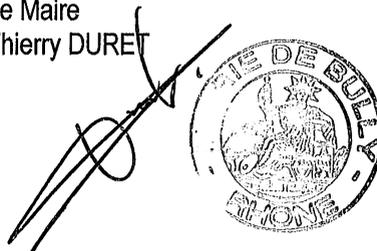
Publié le 25 SEP. 2007

Pour copie certifiée conforme

le 21 SEP. 2007

Le Maire

Thierry DURET

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'COMMUNE DE BULLY' and 'RHONE' around the perimeter.